

25 novembre 2014

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 8 octobre 2014 de M^{me} Olga Baranova: «Rue de l'Ecole-de-Médecine: des questions importantes restent sans réponse».

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Malgré les explications qui ont été données jusqu'à présent concernant la gestion de l'activité nocturne dans la rue de l'Ecole-de-Médecine par le Conseil administratif, plusieurs questions restent à présent sans réponse:

- Quels délais sont impartis aux tenanciers pour mettre en œuvre les mesures suggérées par la Ville de Genève?
- Pourquoi la mesure visant les terrasses, à savoir l'imposition plus stricte des périmètres, a-t-elle été décidée au mois de septembre, sachant qu'il n'y a eu qu'une seule plainte provenant des riverains pendant toute la période estivale?
- Dans quelle mesure est-ce que la Ville de Genève tient compte de l'expérience que les tenanciers ont acquise dans la gestion de leur clientèle *avant* que les réunions mensuelles soient mises en place?
- Sachant que les habitant-e-s se plaignent davantage auprès des tenanciers depuis que la mesure réduisant la présence de noctambules sur les terrasses a été mise en œuvre, quelles mesures prévoit le Conseil administratif pour répondre à cette nouvelle situation?
- Pourquoi est-ce que les réunions mensuelles avec le Canton et les tenanciers ont été mises en place en 2014 seulement, sachant que la situation perdure depuis des années?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les séances mensuelles entre l'Administration (cantonale et municipale) et les exploitants des cafés-restaurants sis à la rue de l'Ecole-de-Médecine sont organisées et pilotées par le Service du commerce (SCOM). La Ville (Service de la sécurité et de l'espace publics – SEEP) y assiste, au même titre que la Gendarmerie.

Ces séances ont été jugées nécessaires et utiles, compte tenu de l'augmentation sensible des nuisances sonores émanant des établissements susmentionnés. Elles ont principalement pour but d'échanger des informations, de faire état des problématiques rencontrées de part et d'autre, et d'étudier toute suggestion émanant notamment des cafetiers-restaurateurs, pouvant améliorer la situation.

C'est dans ce contexte que l'ensemble des cafetiers de la rue de l'Ecole-de-Médecine a proposé que le périmètre de la terrasse qui leur était alloué soit cir-

conscrit par des panneaux vitrés, de manière que le flux de leurs clients soit mieux maîtrisé.

En substance, les tenanciers considèrent que si la surface de leur terrasse est «clôturée», ils pourront mieux gérer les clients qui sortent un verre à la main, pour boire sur le trottoir, en dehors de la terrasse.

Tant le Canton que la Ville ont accepté la proposition des exploitants.

Dès lors, un test a débuté le 15 novembre 2014. Il durera jusqu'au 28 février 2015. Ce test ne concerne que le périmètre de la terrasse d'hiver, soit celle placée contre la façade des établissements concernés.

Pour mémoire, durant l'été, les cafetiers-restaurants de la rue de l'Ecole-de-Médecine bénéficient de deux périmètres de terrasse. Le premier est situé contre la façade de l'établissement (il correspond au périmètre de la terrasse d'hiver). Le second est situé à l'autre extrémité du trottoir, côté route.

Dès lors, chaque terrasse d'hiver sera délimitée par des parois vitrées (utilisées jusqu'à présent par les exploitants pour la terrasse située côté route).

Un premier bilan sera effectué à la fin février 2015. En l'état, contrairement à ce qui est indiqué dans l'interpellation, le SEEP n'a pas enregistré davantage de plaintes de la part des habitants.

Si le test s'avère concluant, il sera prorogé à la période d'exploitation estivale (de mars à octobre 2015).

Dans cette hypothèse, des aménagements devront toutefois être effectués afin que le passage piétons demeure suffisant.

En effet, l'addition des deux surfaces de terrasses, qui seraient alors placées contre la façade des cafés, pourrait générer, à certains endroits, un obstacle important pour les piétons, eu égard aux autres empiétements déjà présents sur les trottoirs (arbres, grilles de protection, poteaux électriques, etc.).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone